



CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation : 22/09/2015201

REUNION DU 29 SEPTEMBRE 2015

L'AN DEUX MIL QUINZE, le, mardi vingt-neuf septembre à 18H30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Frédéric NION, Maire.

Étaient présents : Mmes Laurence BIGUET - Christine CAMBIER - Laetitia DEBRAY - Patricia DECERLE - Dominique MARMETH - Sylvie NION - Monique PACHOUD - Valérie SEKSIK - Isabelle THOMAS - MM. Pascal FERRACANI - Jacques GORGEON - Cédric ILARDO - José LANUZA - Olivier PAUPE - . -

Étaient représentés : Mme Mélanie PERRIN (pouvoir à Isabelle THOMAS) - MM. Eric CHATONNIER (pouvoir à Pascal FERRACANI) - Frédéric MARRIETTE (pouvoir à Olivier PAUPE) - Jean PINEAU (pouvoir à Frédéric NION).

Était absent : -

Madame Christine CAMBIER a été désignée Secrétaire de séance

L'ordre du jour est approuvé après prise en compte de la remarque de Monsieur ILARDO sur le droit de préemption pris en charge par le Préfet et d'une erreur de montant concernant un emprunt : 155.000 € au lieu de 155.00 €.

1. EMPRUNTS – RENEGOCIATION ET NOUVEL EMPRUNT

Emprunt

La Commune attend toujours le produit de la vente de terrain + maison « Riva » pour 510.000 €, inscrit au budget primitif 2015, qui permettra de rembourser la ligne de trésorerie restant due.

Il est prévu que le passage chez le notaire se fasse après la vente des 2/3 des biens par le promoteur, ceci constituant une disposition légale. Actuellement, il semblerait que 50 % des lots soient commercialisés.

Afin de pallier au paiement des travaux engagés depuis le vote du Budget Primitif (bâche tennis, travaux de voirie, etc), le Crédit Agricole a proposé la réalisation d'un emprunt de 345.000 € sur 15 ans, au taux de 2.63 %, soit une annuité de 27.900 €.

Ce nouvel emprunt annule et remplace l'enveloppe de 600 à 700.000 € prévue en court terme lors de la précédente réunion.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

A la majorité, 15 voix pour - 4 abstentions (Mmes DEBRAY – SEKSIK – MM. ILARDO – LANUZA

DECIDE de contracter un prêt auprès du Crédit Agricole d'un montant de 345.000 € sur 15 ans, au taux de 2.63 %, paiement trimestriel.

CHARGE Monsieur le Maire de toutes démarches nécessaire à l'obtention de ce prêt et notamment la signature du contrat à intervenir.

Renégociation d'emprunts

Lors de la précédente réunion de Conseil Municipal, il avait été acté la renégociation de certains prêts accordés par le Crédit Agricole faisant ressortir une économie sur la durée résiduelle des prêts.

Une nouvelle étude propose un compactage des mêmes prêts sur 20 ans contre une durée résiduelle de 13.5 ans, le principe étant de refinancer dans un seul emprunt la totalité des 4 concernés.

Conséquences : diminution immédiate et constante des annuités pendant une durée de 12 ans puis inversion du processus sur une durée de 8 ans, ce qui donne un nouveau souffle au budget communal.

Échéances annuelles de 43.575 € au lieu de 65.540 €.

Pour une compréhension plus claire, Monsieur Pascal FERRACANI se propose de réaliser une synthèse.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

A la majorité, 15 voix pour – 4 abstentions (Mmes DEBRAY – SEKSIK – MM. ILARDO – LANUZA

ACCEPTTE la renégociation de prêts telle que proposée par le Crédit Agricole

CHARGE Monsieur le Maire de toutes démarches relatives à ce dossier, notamment de la signature des avenants et/ou contrats à intervenir.

2. SERVICE DES SPORTS – COMPLEMENT DE TARIFS

La rentrée sportive s'est déroulée le 21/09

- ➔ 143 enfants sont inscrits à l'Ecole de Tennis dont 13 au mini tennis pour 31 H de cours.
- ➔ 59 enfants sont inscrits actuellement à l'Ecole de Sports.
- ➔ Les inscriptions arrivent encore
- ➔ Il y a environ 40 adultes prenant des cours au tennis

Lors du vote des tarifs du Service des sports le 23/06/2015, des erreurs se sont glissées. Il y a lieu de les réparer :

- ➔ Tarif Tapisserie : voté 99.00 € au lieu de 107.00 € le forfait de 10 cours

- Ecole de Tennis : Centre d'entraînement 2 H pour les années 2008 à 2006 : 345 €/an
- Ecole de Tennis : Centre d'entraînement 2 H pour les années 2005 à 1997 : 420 €/an

Prévoir également une augmentation pour les stages multisports à compter des vacances de Toussaint :

- Par semaine : 100 € (au lieu de 96 €)
- Par jour : 25 € (au lieu de 24 €)

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,**

FIXE les tarifs modifiés ainsi qu'il suit :

- Tapisserie : 107.00 € le forfait de 10 cours
- Ecole de tennis : centre d'entraînement 2 H pour les enfants nés en 2006-2007-2008 : 345.00 €/an
- Ecole de tennis : centre d'entraînement 2 H pour les enfants nés de 1997 à 2005 : 420.00 €/an.
- Stages multisports pendant les vacances scolaires :
 - ✓ Semaine : 100.00 €
 - ✓ Journée : 25.00 €

3. REORGANISATION DES SERVICES PERISCOLAIRES A L'ECOLE GUSTAVE RIBAUD

Au cours de l'année scolaire 2014/2015, il est apparu que des parents venaient rechercher leur(s) enfant(s) en cours d'étude surveillée se déroulant de 16H30 à 18H, perturbant ainsi le déroulement de la séance.

Il est donc proposé de créer, parallèlement à l'étude surveillée, un système de garderie tel qu'il existe déjà de 18H à 18H45, les horaires étant flexibles.

Certains élus s'interrogent sur le manque de réactivité de la Mairie depuis la rentrée, cet état étant préexistant ; il est précisé que le règlement de rentrée relatif aux études surveillées stipulait qu'aucune sortie ne se ferait avant 18 H et que tous les parents avaient signé ce document sans émettre de contestation ; il était donc permis de penser que ce règlement serait observé.

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,**

**DECIDE de créer une garderie parallèlement à l'étude surveillée et de
fixer les nouveaux tarifs, ainsi qu'il suit :**

- Une étude surveillée de 16h30 à 18H, horaire inflexible – Tarif : 2.50 € - 3.00 € à compter du 01/01/2016
- Une garderie de 16H30 à 18H45, avec flexibilité des horaires – Tarif : 3.00 €

- ➡ Une garderie post-étude de 18H à 18H45 – Tarif: 2.00 €, horaires flexibles
- ➡ Il est à rappeler que le goûter est fourni par les parents.

4. TARIFS DE LOCATION DE LA GRANGE – PRECISIONS

Lors de la réunion de CM du 31/03/2015, les tarifs de location de la Grange ont été votés.

Dans le corps de la délibération, il a été noté le tarif d'une journée supplémentaire « en » week-end qu'il s'agit de remplacer en « hors » week-end (demandé par la Trésorerie de Bussy).

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,**

DIT que le tarif de la journée supplémentaire défini lors de la réunion du Conseil Municipal du 31/03/2015 est voté pour « hors » week-end.

5. AVANCEMENT DE GRADE D'UN AGENT ADMINISTRATIF - CREATION DE POSTE

Madame Mélina GOMBAULT, adjoint administratif de 2^{ème} classe, a été déclarée lauréate de l'examen d'adjoint administratif de 1^{ère} classe.

Compte tenu des tâches qui lui sont confiées : gestion et responsabilité des services Urbanisme, Cimetière, Elections, Etat-Civil, notamment, le poste d'adjoint administratif de 1^{ère} classe serait plus adapté.

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,**

Après avoir félicité l'intéressée,

DECIDE de créer un poste d'adjoint administratif de 1^{ère} classe en lieu et place du poste d'adjoint administratif de 2^{ème} classe et d'y nommer Madame Mélina GOMBAULT

CHARGE Monsieur le Maire de toute démarche à effectuer et notamment de la création du poste auprès du Centre de Gestion de Seine-et-Marne

6. COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE MARNE ET GONDOIRE – REPRESENTATIVITE DES COMMUNES

Suite à l'annulation des élections municipales de Bussy Saint Georges, une nouvelle composition du Conseil Communautaire de Marne et Gondoire a été arrêtée par le Préfet.

Notre Commune se voit attribuer 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.5211-6-1,

Vu la loi n° 2015-264 du 9 mars 2015 autorisant l'accord local de répartition des sièges de conseiller communautaire,

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,**

**DESIGNE Monsieur Frédéric NION, délégué titulaire et Madame
Patricia DECERLE, déléguée suppléante.**

**7. SYNDICAT DES TRANSPORTS DU SECTEUR III DE MARNE LA
VALLEE – REPRESENTATIVITE DE LA COMMUNE**

Actuellement, la Commune est représentée par Frédéric NION ; Christine CAMBIER suit certaines commissions et y est très active.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,**

**DESIGNE Madame Christine CAMBIER, déléguée de la Commune de
Conches sur Gondoire auprès du SI des Transports des secteurs III et
IV de Marne la Vallée.**

8. COMMISSIONS COMMUNALES – MISE A JOUR

Suppression de certaines commissions non obligatoires règlementairement et inactives

- Sports
- Travaux – voirie – urbanisme
- Conseil de discipline

Après avoir longuement délibéré sur :

- la légitimité de dissoudre des commissions en cours de mandat (à vérifier)
- le bien-fondé de la suppression de ces commissions, notamment de la commission « travaux – voirie – urbanisme »,
- le bon fonctionnement des services sans avoir recours aux commissions (sports, notamment)
- la superposition de plusieurs commissions, certaines fonctionnant, d'autres non,

Ont voté pour : Monique PACHOUD – Olivier PAUPE (+ Frédéric MARRIETTE)
– Jacques GORGEON – Frédéric NION (+ Jean PINEAU) – Sylvie NION.

Considérant la majorité de votes contre, ce dossier est classé sans suite pour le moment.

9. DECLASSEMENT DE LA RUE DU FORT DU BOIS (CD10E)

La rue du Fort du Bois est une voie départementale ; cependant, mal entretenue, ce sont les services municipaux, donc les finances communales, qui s'en occupent, alors que la Commune n'en a pas la gestion.

Il s'agit de demander le déclassement de cette voie après l'avoir remise en état ou après avoir reçu une participation financière égale à sa réfection.

Certains élus s'interrogent sur les motivations du Conseil Départemental, cherchant à se débarrasser de voies, contre une soule qui, bien que semblant

alléchante, n'est peut-être pas en adéquation avec les travaux nécessaires à la réfection de la chaussée de manière pérenne.

Une fois cette dotation perçue, la Commune n'aura plus de recours en cas de vice caché.

Des devis ont été demandés, dont le montant semble adapté aux estimations du Conseil Départemental (de 160 à 200.000 €).

Il semblerait, dans le vent politique actuel, les intercommunalités se développant, que ce ne soit plus le Conseil Départemental qui garde cette compétence, mais bien la future communauté. Et, dans le cas où le CD10E n'ait pas été refait, pas de subvention non plus.

Il est rappelé que la délibération de ce jour porte sur le déclassement de la rue du Fort du Bois et non pas sur l'indemnisation ou la réfection de la voie qui fera l'objet d'une décision lors d'un prochain conseil municipal.

Considérant qu'il n'y a pas, actuellement, d'estimation financière comparable sur d'autres rues de la Commune,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

A la majorité, 13 voix pour – 4 voix contre (Mmes BIGUET – DEBRAY – DECERLE – SEKSIK) – 2 abstentions (MM. ILARDO – LANUZA)

DECIDE de proposer au Conseil Départemental de déclasser le CD10E (rue du Fort du Bois) de la route de Tournan à l'église, en voie communale.

DIT qu'une convention devra intervenir pour ce déclassement

DEMANDE qu'une proposition de réfection en profondeur de cette rue, voie traversante de la Commune, supportant quotidiennement le passage de nombreux bus (y compris à soufflets) ou de subvention en adéquation avec la proposition de réfection, soit faite à la Commune de Conches sur Gondoire.

CHARGE Monsieur le Maire de toutes démarches relatives à cette décision et notamment de la signature de la convention à intervenir.

10. CONVENTION AVEC L'ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER D'ILE DE FRANCE (EPFIF)

L'EPFIF est un Etablissement d'Etat, donc financé par des fonds publics, ayant pour vocation d'accompagner et créer les conditions de mise en œuvre des projets des collectivités publiques par une action foncière en amont, ainsi que par la mise à disposition de toute expertise et conseil utile en matière foncière.

Les objectifs de la commune correspondent bien aux priorités et aux modalités d'intervention de l'EPFIF. L'EPFIF achète le bien pour le compte de la Mairie et le garde dans l'attente d'une action foncière de la Mairie (ou d'un bailleur).

La commune et l'EPFIF conviennent de s'associer pour conduire une politique foncière sur le moyen terme au sein des périmètres définis sur la carte jointe, dans le cadre d'une convention de portage foncier.

- Durée conventionnelle : jusqu'au 31/12/2020
- Enveloppe financière : plafonné à 2.000.000 €
- Contenu du programme : 35 logements à l'ha

Certains élus s'interrogent sur la liberté de la Commune par rapport à l'EPFIF quant à la construction de logements sociaux.

Il est précisé que l'acquisition des biens retenus par la Commune, tels que ceux déjà évoqués en Conseil Municipal (rue du Fort du Bois, rue de l'Orme Bossu), pourrait se faire par ce biais sans pénaliser les finances communales.

Il est à retenir que :

- La convention à intervenir avec l'EPFIF
- L'élaboration du PLU communal

Sont d'ores et déjà encadrées par des documents supra-communaux (SDAU d'Ile de France, loi SRU, SCOT de Marne et Gondoire, PPEANP, etc...) et que la marge de manœuvre des communes est fortement limitée.

Petit rappel : la Commune est carencée en logements sociaux : c'est le Préfet qui a la main ; il serait donc prudent d'aller dans ce sens sous peine de voir des terrains sensibles aliénés.

Afin que les élus puissent délibérer en toute connaissance, ce sujet est reporté à une prochaine réunion après envoi du spécimen de convention.

11. QUESTIONS DIVERSES

Olivier PAUPE

La 2^{ème} phase d'élagages sur la Commune se déroulera prochainement. Les devis ont été demandés.

Il est à spécifier que, pour la précédente saison comme pour celle-ci, seuls les sujets dangereux ont été ciblés.

Seuls les arbres situés sur les propriétés communales sont pris en charge par la Mairie.

Valérie SEKSIK

La campagne de bitumage proposée par la Mairie aux administrés débutera-t-elle bientôt ?

Réponse : il y a eu une quarantaine de retours ; le relais entre l'entreprise et les riverains est en cours.

Frédéric NION

Les gens du voyage ont fait deux incursions sur la plaine de jeux pendant l'été ; les frais engagés : huissier, avocat, eau, etc., sont à la charge de la Commune.

Remarque est faite de prévoir un plan d'action à l'avenir pour empêcher de nouvelles intrusions. On y travaille actuellement.

La Fête de l'été n'est pas remise en question, mais la venue de forains, oui. A bien encadrer l'an prochain.

La Mairie recherche actuellement des solutions pour éviter ces intrusions : creuser la pente du trottoir vers le terrain est l'une d'entre elles.

Frédéric NION

L'aire de jeux, bien que donnant l'impression d'être terminée, n'est encore pas ouverte au public : la réception des travaux n'a pas été faite. Une éventuelle

utilisation, sans que les travaux aient été réceptionnés, se ferait aux risques et périls des contrevenants.

Il manque encore les éclairages et la vidéo-protection.

Il est à noter que cette dernière concernera également l'entrée de l'Ecole et le restaurant scolaire.

L'entreprise retenue est en charge d'obtenir toutes les autorisations nécessaires à l'implantation de radars vidéos sur la Commune (CNIL, droit à l'image, personnes autorisées à visualiser les vidéos, etc.).

Le financement est prévu, en ce qui concerne les caméras installées sur l'aire de jeux, par le biais du contrat rural.

Celle qui surveillera les alentours du restaurant scolaire est financée par le SIVOM (sauf l'émetteur à la charge de la Mairie).

Certains élus s'inquiètent du déplacement des perturbateurs vers un autre endroit de la Commune.

Dans l'avenir, la vidéo-protection est appelée à se développer au sein de Marne et Gondoire, Conches pouvant être la vitrine de cette extension ; des caméras, financées partiellement par la Communauté, pourraient donc être implantées dans d'autres lieux.

Frédéric NION

Danielle ESMERY, Secrétaire Générale de la Commune, a reçu la médaille de vermeil du travail.

José LANUZA

Comment sont gérés les deux radars installés sur la Commune ? Et à quel coût ?

Réponse : les radars d'un montant d'environ 1.500 € ont été installés par les services techniques, sur conseils et avis de la Direction des Routes de Villenoy (Conseil Départemental).

José LANUZA

La « moquette » du couloir d'accès aux salles de musique, à la Grange, pourrait-elle être changée ; elle est usée à la corde et pourrait s'avérer dangereuse.

Réponse : bien que l'école de musique soit de la compétence de Marne et Gondoire, ces travaux pourraient être engagés très bientôt, peut-être pendant les vacances de Toussaint. Mais il n'est pas normal que Marne et Gondoire ne s'occupe pas plus de ce local mis à sa disposition à titre gracieux.

José LANUZA

La fibre optique sera-t-elle bientôt en place dans notre Commune.

Réponse : actuellement, ces travaux ont été engagés sur d'autres communes de Marne et Gondoire ; pour Conches, cela serait prévu en 2018/2019.

Peut-être cela s'accélèrera-t-il après les nouvelles élections prévues à l'automne.

José LANUZA

S'agissant du SIVOM, suite à son départ, Madame BARE sera-t-elle bientôt remplacée.

Réponse : Aujourd'hui, pour parer au plus pressé, un agent de Conches et un agent de Guermantes travaillent, à cette fin, en activité accessoire.

A voir par la suite ; compétence du SIVOM

Cédric ILARDO

Le dossier concernant le groupement des assistantes maternelles dans un bâtiment communal est-il toujours d'actualité.

Réponse : l'étude est en cours ; nous attendons un acte de propriété du foncier.

Cédric ILARDO

La Commune s'implique-t-elle auprès du Haras du Grand Clos quant à l'errance régulière des chevaux.

Début septembre, une barrière est restée ouverte et il a dû intervenir avec la Police pour rentrer les chevaux dans leur enclos, une barrière étant restée ouverte.

Il s'agit d'un problème sérieux de sécurité pour les administrés.

Réponse : le Commissariat a effectivement fait connaître cet évènement à la Mairie et le propriétaire a été verbalisé.

La divagation des chevaux de ce haras s'est néanmoins réduite ces derniers mois.

Cédric ILARDO

Qu'en est-il des locaux « AIV » à la Ferme du Laurençon qui devaient être transformés en logements sociaux.

Réponse : la personne qui devait être logée dans un de ces logements, pratiquement terminé, est partie définitivement de la Commune ; ce qui laisse le temps, maintenant, de les conventionner tous les 3 et d'obtenir des subventions.

Cédric ILARDO

Concernant le SIVOM, la Mairie a-t-elle connaissance des diminutions d'heures de certains agents.

Réponse : cela concerne effectivement le SIVOM dont la Présidence est actuellement tenue par une élue de Guermantes.

A priori, il y aurait une mouvance de personnel entre le Centre de loisirs, l'école et le restaurant scolaire.

Laëtitia DEBRAY

Le projet de concours d'architectes pour la réhabilitation de la Grange avance-t-il ?

Réponse : il est en cours de montage et sera prochainement présenté.

Laurence BIGUET

Où en sont les travaux de la Mairie.

Réponse : Ils sont bien avancés ; une visite des lieux est immédiatement organisée.

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée à 21H30

BIGUET L.		CAMBIER C.	
CHATONNIER E. (pouvoir à M. FERRACANI)		DEBRAY L.	
DECERLE P.		FERRACANI P.	
GORGEON J.		ILARDO C.	
LANUZA J.		MARMETH D.	
MARRIETTE F. (pouvoir à M. PAUPE)		NION F.	
NION S.		PACHOUD M.	
PAUPE O.		PERRIN M. (pouvoir à Mme THOMAS)	
PINEAU J. (pouvoir à M. NION)		SEKSIK V.	
THOMAS I.			

Rappel des points à l'ordre du jour :

- 1) *Emprunts – Renégociation et nouvel emprunt*
- 2) *Service des Sports – Complément de tarifs*
- 3) *Réorganisation des études surveillées et de la garderie à l'école Gustave Ribaud*
- 4) *Tarifs de location de la Grange – Précisions*
- 5) *Avancement de grade d'un adjoint administratif – Création de poste*
- 6) *Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire – Représentativité des Communes*
- 7) *SI Transports Secteurs III et IV de Marne la Vallée – Représentativité de la Commune*
- 8) *Commissions communales – Mise à jour*
- 9) *Déclassement de la rue du Fort du Bois (CD10E)*
- 10) *Convention avec l'Etablissement Public Foncier d'Ile de France (EPFIF)*
- 11) *Questions diverses*